

“ 2o. De la formation d'une ou de plusieurs bibliothèques composées d'ouvrages approuvés par l'Ordinaire ;

“ 3o. De l'ouverture d'une ou de plusieurs salles de lecture, dont les journaux, revues et feuillets sont aussi approuvés par la même autorité ;

“ 4o. De toute action, démarche ou sous-œuvre que le comité de direction jugera nécessaire à cette fin ; pourvu toujours que, comme corps, le Cercle Catholique ne s'occupe pas de politique active.”

Parmi les œuvres annexes dont le Cercle Catholique s'est occupé jusqu'à ce jour, il y a l'œuvre dite des “ vieux papiers,” ce le des Cercles Catholiques, celle des bibliothèques et celle de la propagation des bons livres. Mais le temps est arrivé d'agrandir encore le cadre de nos opérations, et parmi les œuvres nouvelles qui s'imposent en quelque sorte à l'attention du Cercle Catholique, est celle de créer un centre de réunion au milieu de la nombreuse population de Saint-Roch et de Saint-Sauveur, où les jeunes gens puissent passer agréablement et utilement leurs moments de loisir sans être exposés au contact des compagnies dangereuses.

Cette dernière œuvre, que nous considérons comme très-importante, ne pourra recevoir d'extension tant soit peu considérable avant que l'édifice à la construction duquel nous invitons le public à coopérer ait été érigé.

Pour rendre plus facile le paiement des souscriptions que l'on voudra bien faire en faveur de la construction projetée, il a été décidé que ces souscriptions seraient payées en dix versements semi-annuels ou en cinq versements annuels, c'est-à-dire que l'on aura *cinq années* entières pour payer le montant total de chaque souscription.

Les personnes qui voudront s'unir aux membres actifs du Cercle Catholique dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, pourront adresser leurs souscriptions à Mgr le grand vicaire Cazeau, membre honoraire de notre association, à notre Visiteur, M. le curé de Saint-Roch de Québec, ou à l'un des membres du comité de construction du Cercle, dont voici les noms :

L'honorable M. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction Publique, MM. Abraham Hamel, négociant, E. A. Déry, recorder de la cité de Québec, P. V. Valin, M. P., F. Kérouack, maire de St-Sau-